

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.100

L'An Deux Mille Cinq, le 29 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 23 SEPTEMBRE 2005

DATE D'AFFICHAGE

LE 23 SEPTEMBRE 2005

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes JOLY, LABEYRIE, MOINET, PELTIER, M. RAYMOND, Mme TERRIEN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. BOISNARD représenté par Mme LECOMTE
M. CAU représenté par Mme GRAMMATICO
M. MERLE représenté par Mme JOLY
M. POTENNEC représenté par M. LE GUEUT
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER
Mlle TURPIN représentée par Mme DOUMECQ

ABSENTS-EXCUSES : Mme ISENDICK

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 32

Madame DURAND a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : GROUPEMENT D'HABITATIONS "LA SALAMANDRE" RUE DE LA SALAMANDRE
CONVENTION DE SERVITUDE E.D.F.

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre de la construction du groupement d'habitations "La Salamandre", E.D.F. est amenée à créer une extension du réseau d'alimentation électrique, rue de la Salamandre.

La voie de desserte "rue de la Salamandre" est un espace cadastré AZ n° 7 en cours de rétrocession à la Ville de Royan.

E.D.F. sollicite l'autorisation de la Ville de Royan pour implanter une canalisation basse tension d'une longueur de 25 mL.

Afin de fixer les conditions d'implantation et d'exploitation de ce réseau, E.D.F. a élaboré une convention de servitude.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de raccorder le groupement d'habitations "La Salamandre" au réseau d'électricité pour la poursuite de ce projet,
- VU l'avis favorable de la commission des travaux en date du 07 septembre 2005,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver la convention de servitude proposée par E.D.F. pour la pose et l'exploitation du réseau d'alimentation électrique destiné à desservir le groupement d'habitations "La Salamandre", rue de la Salamandre,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention de servitude établie par E.D.F. pour la desserte en énergie électrique du groupement d'habitations "La Salamandre" ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 octobre 2005
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services,**

A. LARRAIN